

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Finances, Commande publique, Affaires juridiques

07. Engagements investissements 2026 avant le vote du budget

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L. 1612-1 du C.G.C.T., Monsieur le Maire a la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget primitif, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2026 hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est demandé d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement de l'exercice 2026 sur ces bases jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, soit :

Budget principal :

Chapitre	Libellé	Imputation	Budget Primitif 2025	Ouverture de crédits maximum pour 2026
		01-2031	50 000,00 €	12 500,00 €
		01-2051	141 500,00 €	35 375,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	total chapitre 20	191 500,00 €	47 875,00 €
		01-20422	120 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipements versées	total chapitre 204	120 000,00	30 000,00
		01-2111	20 000,00 €	5 000,00 €
		01-2115	340 000,00 €	85 000,00 €
		01-2121	30 000,00 €	7 500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/07 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		01-2128	617 130,00 €	154 282,50 €
		01-21311	180 000,00 €	45 000,00 €
		01-21312	149 500,00 €	37 375,00 €
		01-21314	810 000,00 €	202 500,00 €
		01-21316	23 000,00 €	5 750,00 €
		01-21318	952 700,00 €	238 175,00 €
		01-21351	57 000,00 €	14 250,00 €
		01-2138	272 000,00 €	68 000,00 €
		01-2151	1 989 900,00 €	497 475,00 €
		01-2152	63 500,00 €	15 875,00 €
		01-21534	150 000,00 €	37 500,00 €
		01-21568	88 000,00 €	22 000,00 €
		01-215731	30 000,00 €	7 500,00 €
		01-2158	10 000,00 €	2 500,00 €
		01-21828	155 000,00 €	38 750,00 €
		01-21831	22 000,00 €	5 500,00 €
		01-21838	114 500,00 €	28 625,00 €
		01-21841	20 000,00 €	5 000,00 €
		01-21848	68 900,00 €	17 225,00 €
		01-2185	2 000,00 €	500,00 €
		01-2188	308 100,00 €	77 025,00 €
21	Immobilisations corporelles	total chapitre 21	6 473 230.00 €	1 618 307.50 €
		01-2313	2 026 500,00 €	506 625,00 €
		01-2315	1 418 000,00 €	354 500,00 €
		01-2316	8 000,00 €	2 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/07 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

23	Immobilisations en cours	total chapitre 23	3 452 500.00 €	863 125.00 €
		01-27638	318 850,00 €	79 712,50 €
27	Autres Immobilisations financières	total chapitre 27	318 850.00 €	79 712.50 €
		01-2315	250 000,00 €	62 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	total chapitre 041	250 000.00 €	62 500.00 €
		01-458102	72000 €	1000 €
4581	Comptabilité distincte rattachée	Total 458102	72000 €	1000 €
	TOTAL		10 878 080 €	2 702 520 €

BUDGET CINEMA – 76205

Chapitre	Libellé	Imputation	Budget Primitif 2025	Ouverture de crédits maximum pour 2026
		2031	80 090,00 €	20 022,50 €
20	Immobilisations corporelles	total chapitre 20	80 090,00 €	20 022,50 €
21	Immobilisations corporelles	21838	2 500,00 €	625,00 €
		21848	2 000,00 €	500,00 €
		total chapitre 21	4500 €	1125.00 €
	TOTAL		84 590.00 €	21 147.50 €

BUDGET VILLAGE EQUESTRE - 76207

Chapitre	Libellé	Imputation	Budget Primitif 2025	Ouverture de crédits maximum pour 2026
21	Immobilisations corporelles	2138	12 924.00 €	3 231.00 €
		total chapitre 21	12 924.00 €	3 231.00 €
	TOTAL		12 924.00 €	3 231.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/07 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'engager les engagements des dépenses d'investissement 2026,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/07 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/07 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/07 du 16 février 2026 à 20h30